

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES 12 décembre 2025

I. INTRODUCTION

1. J'ai le plaisir de présenter mon rapport annuel pour 2025 à l'Assemblée des Parties. Ce document couvre la première année du nouveau cycle stratégique 2025-2028.
2. Le Plan stratégique, approuvé par l'Assemblée lors de sa réunion l'année dernière, repose sur la vision de l'état de droit comme outil puissant pour promouvoir la paix, débloquent le potentiel de développement, et protéger les droits humains.
3. Que l'objectif soit de réduire les conflits et l'extrémisme violent, de lutter contre la corruption et les flux financiers illicites, de gérer plus efficacement la migration, ou d'encourager des environnements stables pour le commerce, l'investissement et l'innovation, l'état de droit est une composante essentielle de la solution.
4. Bien que 2025 ait été une année difficile pour le système multilatéral, marquée par des conflits et des tensions géopolitiques, une diminution de l'aide au développement, et des pressions opérationnelles, je me réjouis que l'OIDD demeure concentrée et résiliente dans la réalisation de son mandat, pour garantir que l'état de droit contribue réellement à améliorer la vie des populations.
5. Au début de l'année, j'ai mis en avant trois priorités organisationnelles pour 2025, à savoir :
 - Encourager des solutions pratiques reposant sur l'état de droit afin d'aider les partenaires à avancer sur leurs priorités en termes de développement ;
 - Mobiliser un soutien politique et financier pour l'état de droit, et diversifier la base de financement de l'OIDD ; et
 - Mettre l'accent sur la continuité opérationnelle et la stabilité financière, au travers d'une gestion prudente et de l'optimisation des ressources.
6. Tout au long de 2025, l'Organisation a continué de promouvoir des solutions concrètes fondées sur l'état de droit et adaptées aux priorités de nos partenaires en termes de développement. En soutenant les tribunaux mobiles au Sahel, en renforçant la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Est, ou en favorisant des environnements propices à la croissance économique en Asie centrale, notre travail a démontré que les interventions liées à l'état de droit peuvent donner des résultats tangibles, y compris dans des contextes fragiles et touchés par un conflit.

7. Nous avons défendu l'importance fondamentale de l'état de droit en tant que pilier de la paix et du développement. L'OIDD a travaillé de façon stratégique avec des décideurs politiques aux niveaux mondial, régional et national. Nous avons montré la valeur de notre travail lors de forums politiques comme l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le Forum politique de haut niveau (FPHN), la troisième Conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, le deuxième Sommet mondial pour le développement social, la COP30 de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le Conseil des droits de l'homme, et le Forum pour la justice mondiale. Ces efforts demeurent essentiels pour renforcer le soutien à l'état de droit et pour permettre à l'OIDD de trouver de nouveaux partenaires.
8. L'intérêt grandissant pour le statut de membre de l'Organisation – illustré notamment par l'adhésion de Chypre et des Bahamas à l'Accord portant création de l'OIDD, et par les progrès de la démarche du Chili et de l'Uruguay pour nous rejoindre – témoigne de la valeur que les pays accordent à notre mandat et à notre approche d'appropriation nationale. C'est un signal fort qui indique que notre travail reste à la fois pertinent et demandé.
9. Le réexamen de l'aide étrangère des États-Unis, pays qui a toujours été l'un de nos plus grands donateurs, a eu un impact considérable sur nos activités en 2025. Même s'il est encourageant de noter que ce réexamen a confirmé la pertinence stratégique et l'efficacité de plusieurs initiatives de l'OIDD financées par les États-Unis, l'Organisation cherche activement à diversifier sa base de financement.
10. J'exprime toute ma gratitude aux Parties membres qui ont réaffirmé leur soutien continu à l'OIDD et à son mandat sous la forme de contributions de base, notamment la Chine, l'Italie, le Koweït, les Pays-Bas, les Philippines, la Suède et la Turquie. Associé aux efforts fructueux pour obtenir de nouveaux financements pour les activités dans les pays touchés, ce soutien a permis à l'Organisation de réorienter et poursuivre ses interventions dans la plupart des pays concernés par des clôtures de programme.
11. Dans un environnement de financement limité, nous avons pris des mesures décisives pour maîtriser les coûts, consolider les systèmes internes, et prioriser les investissements qui accroissent l'efficacité et la résilience. Dans le même temps, nous avons continué de soutenir notre personnel, de protéger nos activités et de renforcer les systèmes qui sous-tendent la réalisation, la reddition de comptes et les résultats.
12. L'OIDD a élaboré le Budget 2026 dans un objectif double : garantir sa pérennité financière et se préparer pour l'avenir. Le but n'est pas seulement de faire face aux difficultés financières actuelles, mais aussi de sortir de cette période plus

concentrée, plus résiliente et mieux placée pour réaliser notre mandat. Cela implique d'affecter nos ressources selon les priorités stratégiques, de bâtir une Organisation plus efficiente mais plus forte, et de continuer à montrer notre valeur aux personnes et aux populations que nous servons.

13. Il reste beaucoup à faire et nous ne pouvons pas relâcher nos efforts, mais je suis convaincue qu'avec la confiance et le soutien de nos Parties membres et de nos partenaires, l'OIDD continuera de jouer son rôle unique en tant qu'organisation impliquée, capable de s'adapter et tournée vers l'avenir, qui œuvre à promouvoir des solutions innovantes fondées sur l'état de droit pour progresser sur les priorités nationales et relever les défis mondiaux les plus urgents.
14. Je remercie sincèrement les Parties membres, et plus particulièrement les membres de la Commission permanente et du Comité d'audit et de finance, pour leurs précieux conseils et leur dévouement envers notre organisation, et pour le soutien qu'ils m'ont apporté en tant que directrice générale. La réunion annuelle de notre Conseil demeure une source inestimable d'expertise. Je remercie également tous nos partenaires pour leur soutien au travail de l'OIDD. À mes collègues de l'OIDD, qui travaillent sans relâche, parfois dans des conditions difficiles à travers le globe, j'adresse ma plus profonde gratitude. Votre dévouement sans faille rend nos accomplissements possibles, et garantir votre sûreté et votre bien-être reste ma priorité absolue.
15. Ce rapport est structuré autour de nos trois priorités. Les résultats présentés soulignent les progrès tangibles réalisés et la forte approbation nationale, et montrent comment le travail de l'OIDD accompagne les pays et les populations dans leurs priorités en termes de développement, et renforce la paix et la stabilité.

II. PROMOUVOIR DES SOLUTIONS PRATIQUES FONDÉES SUR L'ÉTAT DE DROIT

16. Comme les Membres le savent, le Plan stratégique 2025-2028 de l'OIDD est le fruit d'un long processus de consultation et a été adopté par consensus par l'Assemblée des Parties en 2024. Ce document expose la direction stratégique pour les quatre prochaines années, sur la base du mandat et des avantages comparatifs de l'OIDD. Il est conçu pour être flexible et adaptable, en tenant compte du paysage mondial qui évolue rapidement et de la nécessité d'adopter des approches innovantes qui correspondent aux priorités et aux besoins de nos partenaires. Il tire parti des avantages comparatifs de l'OIDD, notamment notre mandat ciblé, notre présence mondiale et notre approche cohérente qui combine des programmes, des recherches et un plaidoyer politique pour optimiser les résultats.
17. Aider nos partenaires à élaborer et appliquer des solutions pratiques fondées sur l'état de droit est au cœur de cette approche. L'OIDD associe cinq leviers de

changement – réforme juridique et politique ; renforcement institutionnel ; gouvernance participative ; innovation numérique ; et autonomisation juridique – pour concevoir des solutions qui soient le plus adaptées aux contextes uniques de nos partenaires. Cette approche nous permet de nous impliquer à tous les niveaux, en entraînant un changement depuis les cadres de haut niveau vers le soutien à l'échelle locale.

Accès à la justice

18. L'OIDD collabore avec les gouvernements pour consolider les cadres juridiques, prévenir la criminalité et apaiser les litiges, ce qui réduit la pression qui pèse sur des systèmes judiciaires surchargés. Au travers de réformes menées au niveau national et d'une aide technique ciblée, nous aidons les institutions judiciaires à donner des résultats plus rapides, plus justes et plus efficaces.
19. Une grande partie de ce travail est effectuée dans des contextes où les systèmes judiciaires faibles ou inefficaces sont incapables de lutter contre les causes de la violence et d'autres facteurs qui exacerbent la vulnérabilité à la criminalité transnationale et aux flux de migration irrégulière.
20. Au **Sahel** – où convergent l'insécurité, la violence et les risques liés à la migration – les activités de l'OIDD améliorent les interactions entre les populations et la chaîne de justice pénale. Cette approche cible les causes des conflits, de la migration et de l'extrémisme violent – c'est-à-dire une faible reddition de comptes, un accès lent et inégal à la justice, et une faible confiance du public – en associant un soutien opérationnel immédiat à des réformes institutionnelles et à une implication locale à plus long terme. En alignant l'efficacité des tribunaux, les garanties juridiques et la supervision citoyenne, ce programme renforce l'état de droit comme force stabilisatrice dans des zones sous pression en raison de l'insécurité et des déplacements. Les Cadres de concertation appuyés par le programme de l'OIDD au Sahel – qui combinent de façon créative des éléments de justice formelle et coutumière – sont devenus des mécanismes efficaces pour assurer la coordination et le dialogue entre les institutions de justice pénale et les populations qu'elles servent.
21. Au **Burkina Faso**, l'OIDD a apporté son aide lors de six sessions devant des tribunaux mobiles, ce qui a permis d'amener la justice dans des zones mal desservies et de résoudre 1 162 affaires impliquant 1 741 accusés. Nous avons aussi aidé la Commission nationale des droits humains à suivre des procès à Ouahigouya et Koupéla, et formulé des recommandations pour améliorer les protections en matière de procès équitable. L'Organisation a travaillé avec le ministère public à Ouagadougou pour accélérer le traitement des affaires grâce à une meilleure coordination entre les magistrats et la police judiciaire. Des ateliers sur l'information judiciaire organisés pour 50 journalistes ont permis de renforcer leurs compétences pratiques afin de rendre compte avec précision des procédures

judiciaires, limitant ainsi les rumeurs et la manipulation qui peuvent engendrer des troubles et des déplacements.

22. Au **Niger**, l'OIDD contribue à réduire la durée de la détention dans l'attente d'un procès, source majeure de mécontentement parmi la population. En 2025, nous avons appuyé la tenue de sessions devant des instances pénales afin d'aider à réduire le nombre d'affaires en attente, tout en faisant respecter les normes de procès équitable. Nous avons aussi soutenu des réformes – notamment quant à la simplification des procédures de plaider coupable –, formé des avocats du Barreau nigérien aux preuves criminelles et aux normes de procès équitable, et établi un partenariat avec la Direction générale des droits de l'homme pour former des observateurs de la société civile et instaurer un contrôle indépendant pour prévenir les abus. Au fil du temps, ces actions engendrent une résolution plus rapide des affaires et une durée de détention dans l'attente d'un procès plus courte, passant de 16 ans dans certaines affaires à moins d'un an pour plus de 70 % des détenus en 2023-2024.
23. Ces interventions combinées abordent les problèmes dans le domaine de la justice selon plusieurs angles. Elles réduisent l'impunité, le retard dans le traitement des affaires et la détention arbitraire, renforcent les réponses aux violations à l'encontre des femmes et des filles, et favorisent la confiance du public envers les réformes juridiques. En s'attaquant à la fois aux causes immédiates et structurelles du conflit, de la migration et de l'extrémisme, ce programme fait du secteur judiciaire une voie crédible pour obtenir réparation et instaurer une stabilité au Sahel.
24. L'OIDD aide ses partenaires nationaux à renforcer leurs cadres juridiques et politiques, à améliorer leur expertise et outils spécialisés, et à accroître la cohérence avec les normes et réseaux internationaux. Une part importante de ce travail consiste à donner aux procureurs, aux juges, aux enquêteurs et aux organes de contrôle les compétences, outils et cadres pour lutter contre la criminalité complexe organisée, notamment la corruption, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent.
25. L'Organisation soutient la consolidation du secteur de la justice et de la sécurité en **Somalie**, en améliorant la capacité à offrir des services judiciaires et à réagir aux infractions complexes. 2025 a vu un tournant législatif majeur avec la modification du Code de procédure pénale : 37 nouveaux articles ont été ajoutés et 33 autres ont été révisés pour intégrer des dispositions essentielles en lien avec l'utilisation des preuves électroniques et scientifiques. Afin que ces réformes juridiques soient appliquées, nous soutenons la conception d'un système intégré de gestion des affaires électroniques, associé à un renforcement intensif des capacités, qui comprend une évaluation ciblée sur les besoins en formation et des cours de niveau

avancé pour les enquêteurs, avec des simulations de procès et des exercices de criminalistique.

26. L'OIDD a lancé un nouveau système pilote de sténotypie judiciaire en **Gambie**. En seulement deux semaines après son déploiement dans deux Hautes Cours et un tribunal d'instance (*Magistrate's Court*), il a permis une hausse de 300 % concernant les audiences de témoins quotidiennes. Ces tribunaux ont désormais la possibilité de traiter des années d'accumulation de témoignages en quelques mois, réduisant ainsi drastiquement le nombre d'affaires en attente. Afin de garantir la pérennité de ce système, l'OIDD a également formé 121 membres du personnel du ministère de la Justice et 30 magistrats à la gestion moderne des affaires et au traitement des preuves numériques, posant ainsi les bases d'un système judiciaire efficient et plus transparent.
27. L'OIDD propose un soutien technique aux **Bahamas** afin de renforcer leur cadre juridique contre la traite des êtres humains (TEH), sujet d'inquiétude grandissant lié à l'instabilité régionale et aux flux migratoires. En appuyant l'élaboration d'un projet de loi sur la TEH et en formant des agents de police, des procureurs et des agents de l'immigration en première ligne, l'Organisation contribue à apporter une réponse nationale globale qui favorise la sécurité à la frontière, conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels. En partenariat avec la Commission de la réforme législative, nous avons également examiné le projet de loi de 2025 sur le Code pénal, et soumis des recommandations pour en moderniser les dispositions relatives aux peines. Cette réforme est indispensable car le Code pénal – presque inchangé depuis 1927 – échoue à lutter contre des crimes comme la TEH et le trafic de migrants. Ce travail contribuera à réduire la migration irrégulière, à combattre la criminalité transnationale, et à protéger les victimes de TEH.
28. Au **Chili**, le projet Renforcement du secteur pénitentiaire facilite la professionnalisation du système carcéral et accroît la capacité de ce dernier à garantir l'application des meilleures pratiques internationales en matière d'administration pénitentiaire. L'OIDD a examiné le programme de formation des agents pénitentiaires proposé par l'Académie pénitentiaire, ce qui a entraîné la formulation de recommandations visant à aligner cette formation sur les normes internationales. En parallèle, une initiative menée conjointement avec la Gendarmerie chilienne permet de former 70 hauts responsables pénitentiaires venant d'établissements confrontés à de grandes difficultés opérationnelles. Ces formations couvriront la majorité des 82 prisons chiliennes, et aideront à renforcer la reddition de comptes et la gestion des institutions, en améliorant la sécurité dans les prisons et en contribuant à un environnement carcéral plus sûr.
29. À l'issue d'une évaluation complète du système pénitentiaire du **Costa Rica**, qui a mis en lumière des problèmes majeurs comme la surpopulation, le manque

d'effectifs et les failles de sécurité, l'OIDD a conçu un plan ciblé de renforcement des capacités. La première activité prévue dans ce plan est la formation de 50 agents pénitentiaires à San José, au début de l'année prochaine.

30. Au **Honduras**, l'initiative de consolidation de la justice pénale des mineurs favorise l'appropriation nationale des réformes qui protègent les jeunes délinquants et facilitent leur réinsertion. Une réunion technique avec l'Institut national d'aide aux mineurs délinquants a permis d'identifier des lacunes en termes de procédures dans les centres de détention. S'est ensuivie une visite conjointe au centre Nuevo Jalteva, pour y examiner les conditions de vie et les protocoles de sécurité. Les conclusions tirées guident des réformes ciblées qui visent à renforcer les voies de réadaptation et de réinsertion, dans le but de réduire le récidivisme et d'alléger la pression qui pèse sur le système judiciaire global.
31. L'OIDD a lancé un programme complet pour consolider les services judiciaires et améliorer l'accès à la justice aux **Philippines**. Ce programme apportera une aide à des institutions clés comme le ministère de l'Intérieur et des Autorités locales, le ministère de la Justice et la Cour suprême, ainsi que des organisations de la société civile et des facultés de droit. En septembre, l'OIDD a co-organisé une consultation des parties prenantes à Quezon City, qui a rassemblé des décideurs politiques et des professionnels du droit aux niveaux national et local, en vue d'améliorer l'analyse du contexte et des conflits, d'identifier les principaux problèmes auxquels font face les services judiciaires locaux, et de concevoir ensemble des solutions à ces problèmes.
32. Au **Sénégal**, l'Organisation travaille en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire pour élaborer un programme de formation fondé sur les droits humains, destiné à l'administration pénitentiaire. Afin d'ancrer cette démarche dans le contexte local, l'OIDD a effectué une évaluation complète des besoins – comprenant une mission sur le terrain à Dakar – pour déterminer les lacunes des agents pénitentiaires en termes de capacités, et examiner la mise en œuvre sur place des normes relatives aux droits humains au sein du système pénitentiaire.
33. En **Ukraine**, l'OIDD offre une aide globale au Bureau du procureur général (BPG) afin de garantir la reddition de comptes pour les crimes internationaux, en mettant l'accent sur les victimes les plus vulnérables. Notre accompagnement concernait trois domaines principaux : renforcer les capacités spécialisées en matière d'enquête et de poursuites ; consolider les approches centrées sur les victimes ; et encourager un dialogue stratégique. Nous sommes intervenus auprès des services du BPG chargés des mineurs et des violences sexuelles liées à un conflit, pour leur donner des conseils juridiques et techniques sur des sujets complexes comme l'utilisation efficace des données en source ouverte, la constitution de dossiers concernant les déplacements d'enfants, et les techniques d'identification des

auteurs. Nous avons également animé des formations spécialisées pour plus de 250 enquêteurs de police et procureurs régionaux sur les mesures de première intervention et les techniques de constitution de dossier. En mai, l'OIDD a aidé le BGP à organiser la conférence de haut niveau « Unis pour la justice, unis pour les victimes », qui a rassemblé des dirigeants mondiaux autour d'un engagement à protéger les droits des victimes.

34. Le rôle actuel de l'OIDD en tant que secrétaire du Groupe de dialogue sur la reddition de comptes pour l'Ukraine a facilité la coordination entre des parties prenantes nationales et internationales, notamment avec le lancement d'un site web dédié. En octobre, nous avons signé un nouvel accord de subvention qui nous permet de continuer à appuyer les efforts nationaux pour promouvoir la reddition de comptes pour les crimes internationaux.
35. L'OIDD a travaillé avec les autorités nationales du **Monténégro** pour accroître la capacité du secteur judiciaire à répondre aux infractions modernes complexes. Nous avons organisé des formations destinées aux juges, aux procureurs et aux conseillers juridiques sur la cybercriminalité, les preuves électroniques, les saisies de cryptomonnaie et les menaces pour la cybersécurité, tandis que les professionnels du droit ont acquis des compétences scientifiques sur l'ADN, la balistique, l'analyse chimique et la vérification de documents, auprès du Centre médico-légal monténégrin. Ces démarches renforcent la capacité du système judiciaire à mener des enquêtes et des poursuites dans des affaires complexes.
36. L'OIDD aide de plus en plus ses partenaires à appliquer les approches régionales à la criminalité transnationale. Elle agit comme responsable fiable de la coopération régionale, en invitant les institutions à collaborer ensemble pour perturber et démanteler les réseaux criminels transfrontaliers. Notre travail vise à harmoniser les politiques, favoriser la collaboration transfrontalière, et améliorer les réponses collectives face aux réseaux criminels transnationaux.
37. Le programme de l'OIDD sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Est soutient l'application des lois au **Kenya**, au **Mozambique** et en **Tanzanie**, pour renforcer la lutte contre les activités criminelles transfrontalières. Ce projet permet de progresser de façon significative dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée (CTO), en engendrant à la fois des réformes nationales et une coopération transfrontalière. Au Mozambique, nos interventions entre 2023 et 2025 ont aidé le gouvernement à concrétiser des mesures clés figurant dans son Plan d'action 2022 et à respecter des normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent, contribuant ainsi à faire retirer le pays de la « liste grise » du Groupe d'action financière. Nous avons atteint un autre tournant en matière de collaboration régionale avec la remise officielle de stupéfiants saisis par la Direction kenyane des enquêtes pénales aux autorités tanzaniennes, à la suite d'une demande d'entraide judiciaire. Cette cession – qui découle directement du travail

mené par l'OIDD pour encourager la coopération entre agences au travers de formations, d'un dialogue et d'ateliers de partage des informations – marque un nouveau niveau de coordination opérationnel entre le Kenya et la Tanzanie dans la lutte contre la CTO.

38. L'Organisation a continué d'œuvrer à améliorer les réponses des États à la TEH dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest.
39. L'OIDD appuie le combat du **Liberia** contre la TEH, en soutenant à la fois la stratégie nationale et la mobilisation locale. Afin de guider cette démarche, nous accompagnons l'élaboration du Plan d'action national 2025-2029 sur la traite des êtres humains, et nous aidons les organes de lutte contre la corruption à créer un tribunal national de lutte contre la corruption, aligné sur une gouvernance plus large et des réformes judiciaires. Nous avons aussi appuyé des campagnes nationales publiques de sensibilisation à travers le pays, qui ont permis d'informer environ 6 000 personnes, dont plus de 500 dirigeants locaux, sur les risques de traite et les mécanismes de signalement. Cette approche double – consolider le cadre politique et accroître la confiance du public – a donné un résultat direct et tangible sous la forme d'une nette augmentation des cas de traite signalés aux responsables de l'application des lois pendant la période concernée.
40. L'OIDD a lancé la mise en œuvre d'un projet de lutte contre la TEH en **Côte d'Ivoire**, dans le cadre duquel elle a rencontré le ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté, ainsi que le Comité national de lutte contre la traite des personnes, ce qui garantit une adhésion de haut niveau et trace un chemin clair pour la collaboration et les activités futures. Par ailleurs, nous avons aidé le gouvernement ivoirien à former des représentants de la société civile pour améliorer leur compréhension et leur application du cadre national contre la TEH.
41. L'OIDD a animé des activités impliquant la population pour le gouvernement de la **Sierra Leone**, à des endroits clés de la frontière avec la Guinée et le Liberia. Ces sessions ont rassemblé des agents chargés de l'application des lois, des dirigeants provinciaux et religieux, des femmes et des groupes de jeunes, pour sensibiliser aux risques de TEH, identifier les signes d'alerte et améliorer la coopération transfrontalière à des fins de prévention.
42. Consciente qu'une part significative de la population mondiale se repose sur les mécanismes de justice coutumière et informelle (JCI) pour résoudre les problèmes judiciaires, l'OIDD cherche à garantir que ces mécanismes soient plus accessibles, coordonnés avec les systèmes de justice formels, et alignés sur les normes internationales.

43. L'Organisation continue de travailler en partenariat avec des parties prenantes au **Somaliland**, afin d'améliorer la prestation des services judiciaires grâce aux centres de règlement alternatif des litiges (RAL) dans des endroits ciblés. Cette année, 3 295 affaires ont été traitées, dont 1 730 par les centres fixes de RAL et 956 par les centres mobiles. L'accent a été mis sur la protection des femmes et des filles, et les centres ont traité plus de 600 affaires de violence faite aux femmes en offrant à la fois une aide juridique, un soutien psychosocial et des soins médicaux. Une ligne téléphonique dédiée a reçu plus de 1 500 appels, et a permis d'offrir une aide et des informations juridiques immédiates. L'OIDD a également organisé plusieurs programmes radiophoniques et sessions d'information juridique. Soucieuse que ces mécanismes essentiels continuent de fonctionner au-delà de la durée du projet, l'Organisation a élaboré une stratégie d'adaptation et un plan de transfert institutionnel, en vue de laisser la gestion à long terme des centres de RAL à des homologues nationaux.
44. Dans le but d'appuyer la mise en œuvre de la Politique de règlement alternatif des litiges en **Ouganda**, nous avons co-organisé le deuxième Sommet national RAL / système de justice alternative (SJA), en collaboration avec la magistrature. Cet événement a rassemblé plus de 100 parties prenantes clés pour examiner les évolutions récentes, mettre en avant des pratiques innovantes, et renforcer l'intégration des mécanismes de RAL dans le système judiciaire formel. Les résultats obtenus incluaient l'appel à adopter une politique nationale sur le SJA, un cadre pour guider les interactions entre le SJA et la magistrature, et la nomination de l'Institut de formation judiciaire comme organe de coordination des processus du SJA.
45. L'Organisation continue de défendre un dialogue mondial pour améliorer le travail fondé sur les droits humains en lien avec les systèmes de justice coutumière et informelle, au travers de recherches et d'un plaidoyer.
46. Lors du Forum pour la justice mondiale à Varsovie, l'OIDD et ses partenaires du Groupe de travail sur la JCI et l'Objectif de développement durable (ODD) 16+ ont lancé la Rencontre mondiale sur la JCI. J'ai ouvert cet événement, qui a réuni des décideurs politiques de haut niveau, des guides et des défenseurs locaux de la justice, dans le but de plaider pour un environnement politique propice et une hausse des investissements visant à accroître la collaboration fondée sur les droits avec les systèmes de JCI.
47. L'OIDD était également partenaire du Forum régional africain sur la justice centrée sur les personnes, qui s'est tenu en même temps que la réunion de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en Gambie. L'Organisation a co-animé une séance plénière clé sur la JCI avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires.

Intégrité publique et lutte contre la corruption

48. La corruption détourne des ressources essentielles des services publics – comme l'éducation, la santé et les infrastructures – ce qui érode la confiance du public envers le gouvernement qui agit en son nom.
49. L'OIDD aide les pays à mettre au point et appliquer des réglementations qui promeuvent la transparence et renforcent le contrôle. Nous accompagnons des agences, des juges et des procureurs spécialisés dans la lutte contre la corruption pour élaborer des cadres solides destinés à détecter les comportements répréhensibles, mener des enquêtes et des poursuites en la matière, et concevoir des outils pratiques indispensables pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
50. En **République démocratique du Congo**, l'OIDD a lancé un programme pour consolider le cadre national de lutte contre la corruption et améliorer la gouvernance dans des secteurs clés, comme l'exploitation minière. Au cours de l'année passée, nous avons finalisé l'examen du cadre juridique de lutte contre la corruption et appuyé la professionnalisation des activités de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption, en mettant au point des procédures de fonctionnement standardisées, des mécanismes internes pour la protection des lanceurs d'alerte, et une formation destinée aux enquêteurs. L'OIDD soutient également la mise à jour indispensable des capacités opérationnelles et des infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous avons organisé un forum réunissant 13 institutions de lutte contre la corruption en vue d'améliorer la coordination, et nous avons co-animé une consultation parlementaire de haut niveau qui a redonné de l'élan à l'adoption du projet de loi sur la lutte contre la corruption. Dans le but de garantir la reddition de comptes – y compris dans le secteur minier qui est d'une importance vitale – l'OIDD a établi un partenariat avec l'organisation de la société civile AFREWATCH afin d'accroître la participation de la population et la transparence au sein de la gouvernance dans les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba.
51. L'OIDD pose les fondations pour des systèmes de lutte contre la corruption plus solides en **Amérique latine**, en évaluant les cadres juridiques et institutionnels en **Équateur**, au **Guatemala** et au **Pérou**. Un projet de suivi au Pérou aidera les institutions nationales à accroître leur expertise technique et à rationaliser l'utilisation des analyses de spécialistes dans les enquêtes. Ce projet améliorera la qualité et la crédibilité des affaires de lutte contre la corruption, en examinant les cadres existants, en créant un registre des spécialistes transparent, et en homogénéisant les procédures probatoires afin d'assurer la cohérence, la transparence et l'efficacité.

52. Aux **Philippines**, l'OIDD a offert un soutien institutionnel pour accroître l'intégrité financière du pays et consolider ses cadres de lutte contre la corruption. En amont de l'évaluation cruciale du Groupe d'action financière en 2027, nous avons assisté le Conseil contre le blanchiment d'argent dans la réalisation de sa troisième Évaluation nationale des risques. Cet exercice crucial a impliqué 235 participants représentant 35 agences, en vue d'examiner les vulnérabilités du pays face au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. En parallèle, l'OIDD a établi un partenariat avec le Bureau du médiateur pour organiser une conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption, ce qui a favorisé la collaboration et l'échange des meilleures pratiques.
53. Le premier Centre d'information financière (FRC) de la **Somalie**, créé et mis en œuvre avec le soutien de l'OIDD, a franchi plusieurs étapes importantes dans le combat du pays contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les données pour 2024 montrent que le FRC a traité plus de 2 250 rapports financiers, ce qui a entraîné 252 poursuites, 152 mandats d'arrêt, 10 condamnations, ainsi que le gel de 1 847 comptes bancaires et la saisie d'un total de 958 442 dollars des États-Unis. Pour consolider ces acquis, en 2025, l'OIDD a aidé le gouvernement à modifier la Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui a été promulguée par le président. Ce texte vise à combler les principales défaillances et à garantir la conformité aux normes internationales à long terme. Nous avons aussi lancé une campagne nationale de sensibilisation impliquant des personnes âgées, des dirigeants religieux et des jeunes, afin d'accroître la résilience de la population face au financement du terrorisme, en prévoyant d'élargir cette démarche à des régions clés où est concentré le financement d'Al Shabaab.
54. En **Moldavie**, l'OIDD a lancé un programme de trois ans dans le but d'accroître l'intégrité et la transparence dans le secteur judiciaire, au travers d'une transformation numérique. En août, le ministère de la Justice a approuvé la Réglementation du Conseil sectoriel de la dématérialisation, en offrant un cadre formel pour coordonner les réformes numériques. Nous avons aussi achevé une analyse détaillée des processus d'entreprise pour le compte de l'Autorité nationale en matière d'intégrité, qui guidera la mise en place d'un système repensé d'« intégrité électronique », qui permet aux fonctionnaires de soumettre en ligne des déclarations de patrimoine et d'intérêt personnel, automatise la gestion des dossiers choisis en lien avec l'intégrité, et communique avec les registres étatiques pour vérifier les données. Par ailleurs, en octobre, l'OIDD a apporté son soutien au troisième DemTech Hackathon, qui a rassemblé des jeunes innovateurs pour concevoir des solutions technologiques aux questions d'intégrité et de reddition de comptes.
55. En **Mongolie**, l'OIDD et la Cour suprême ont organisé une réunion d'information sur la transparence judiciaire et la coopération des médias. Des juges et agents des

tribunaux ont présenté des mesures de transparence et la procédure pénale. Les participants – dont des journalistes et des organisations de la société civile – ont évoqué les difficultés rencontrées, comme la publication limitée en ligne des décisions et l'accès restreint des médias, et proposé des réformes comme le téléversement des minutes des procès importants et la révision de la réglementation de l'accès. Nous lancerons bientôt un nouveau programme destiné à accroître la capacité du pays à prévenir la corruption et à mener des poursuites en la matière, sur la base du soutien précédemment apporté.

56. L'Organisation demeure un partenaire fidèle du gouvernement de l'**Ukraine**, en appuyant sa démarche de consolidation des systèmes de lutte contre la corruption et de reddition de comptes, qui sont indispensables dans le contexte actuel et pour la reprise à l'issue du conflit. Notre accompagnement repose sur trois piliers : garantir l'intégrité judiciaire ; renforcer le contrôle en termes de poursuites et d'économie ; et encourager une coordination entre l'échelle nationale et l'échelle internationale.
57. Afin d'accroître l'intégrité judiciaire, nous avons apporté une aide complète à des institutions clés, notamment en fournissant un soutien technique pour le processus de sélection de la Haute Cour anticorruption, en favorisant la transparence des évaluations judiciaires réalisées par le Conseil sur l'intégrité publique, et en rédigeant des guides pratiques sur l'intégrité à destination du Haut Conseil de justice et d'autres institutions. L'OIDD consolide les mécanismes de reddition de comptes en assistant le BPG sur des sujets complexes comme les enquêtes de patrimoine et l'entraide judiciaire. Nous avons contribué à des réformes au sein du Service des enquêteurs disciplinaires et du Bureau de sécurité économique, pour garantir que les membres de la direction soient nommés selon leur mérite et assurer la bonne application de la législation contre la corruption. En outre, nous avons aidé l'Agence nationale pour la restauration à rationaliser les conditions juridiques pour la reconstruction, en veillant à ce que la transparence soit intégrée dès le départ dans le processus de rétablissement.
58. En juillet, sur invitation des gouvernements ukrainien et italien, j'ai participé à la Conférence de 2025 pour le redressement de l'Ukraine, où j'ai rencontré des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et des dirigeants d'organisations intergouvernementales pour discuter des moyens de mobiliser un soutien et un investissement internationaux en faveur du redressement, de la reconstruction et de la réforme de l'Ukraine. Lors de la table ronde « Renforcer l'état de droit grâce aux efforts d'intégrité et de mise en application », j'ai souligné l'importance de l'état de droit dans le rétablissement de l'Ukraine, et évoqué la contribution des initiatives de l'OIDD en faveur d'une plus grande intégrité au sein du système judiciaire. Notre Responsable pays pour l'Ukraine a également participé à la table ronde « Transparence et reddition de comptes dans la reconstruction : des outils

pour le redressement effectif de l'Ukraine », axée sur les perspectives locales et régionales.

Égalité en matière de justice pour les femmes et les filles

59. Garantir que les femmes et les filles puissent jouir des mêmes protections et opportunités est un droit humain et un moteur de la paix, de la prospérité, de la sécurité et de la stabilité pour tous. L'OIDD œuvre à abroger les lois discriminatoires et à supprimer les obstacles qui entravent la participation des femmes au secteur judiciaire. Nous cherchons également à assurer que les femmes et les filles puissent accéder aux outils juridiques conçus pour les protéger, en encourageant des partenariats avec des organisations communautaires pour favoriser la connaissance des droits et offrir une aide pratique.
60. La violence à l'égard des femmes et des filles demeure l'une des violations des droits humains les plus répandues qui nuisent à la paix, à l'égalité et au développement à travers le monde. S'y attaquer directement renforce l'état de droit, promeut l'égalité et crée des communautés résilientes. L'OIDD travaille en partenariat avec des gouvernements, la société civile et d'autres parties pour garantir que les systèmes judiciaires soient compétents et coordonnés, et répondent aux besoins des victimes.
61. L'aide en cours apportée par l'OIDD pour étayer la réponse de l'**Ouganda** à la violence faite aux femmes a contribué à augmenter le taux de condamnation, qui est passé de 20 % en 2018 à 70 % en 2024, comme souligné dans le récent Rapport annuel 2024 de la police ougandaise sur la criminalité. L'Organisation a concouru à ces progrès en appuyant les enquêtes menées par le ministère public, en renforçant les capacités des prestataires de services publics et en étendant l'accès aux services d'assistance juridique. En 2025, nous avons formé 766 agents gouvernementaux – dont des membres de la police et de l'administration pénitentiaire, du personnel médical et des procureurs venant de districts qui accueillent des personnes réfugiées – pour leur permettre d'acquérir des compétences essentielles en matière d'enquêtes centrées sur les victimes et de coordination entre agences. Cette démarche inclut une formation spécialisée sur la collecte, la sauvegarde et la présentation d'éléments de preuve médicaux devant les tribunaux. L'évaluation externe du programme a conclu qu'au cours de ses cinq années d'existence, la première phase du programme de l'OIDD « a significativement étendu l'accès à la justice pour les femmes et les filles » au travers de services d'assistance juridique, de formations spécialisées pour les acteurs de la justice, et d'un soutien psychosocial aux victimes.
62. Au Sahel, l'OIDD mène une stratégie coordonnée en vue de consolider les systèmes judiciaires et de protéger les femmes, les filles et les groupes vulnérables. Cette

initiative met l'accent sur deux piliers complémentaires : accroître la capacité des agents de la justice et donner des informations juridiques aux populations.

63. Afin d'améliorer le traitement des plaintes liées à des violences commises contre des femmes et des filles au **Mali**, l'OIDD a organisé des formations destinées aux acteurs de la justice pénale sur les droits des femmes et les procédures de plainte, afin de renforcer directement leur aptitude à servir les victimes.
64. Au **Niger**, une approche double a été adoptée pour consolider la chaîne de justice. Premièrement, les membres des Cadres de concertation ont été formés pour prévenir la violence à l'égard des femmes et y réagir, ce qui accroît le soutien au niveau local. Deuxièmement, les conséquences directes sur les groupes à risque ont été traitées en formant des juges et des clerks à la prestation d'une assistance juridique, ce qui garantit que les personnes les plus vulnérables aient accès à la justice.
65. En **Gambie**, l'OIDD a effectué un travail d'information dans 10 communautés, touchant ainsi plus de 1 800 habitants, sur des sujets comme la Loi de 2023 relative à la prévention et à l'interdiction de la torture, la violence à l'égard des femmes, les mutilations génitales féminines et les services d'assistance juridique.
66. En **Mongolie**, l'OIDD continue d'aider le gouvernement à améliorer la législation, les politiques et la prestation de services en lien avec la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en veillant particulièrement à toucher les communautés rurales et les gardiens de troupeaux, qui sont défavorisés. Dans le cadre de cette démarche, nous concourons à la création de nouveaux tribunaux de la famille et de la jeunesse. Ces tribunaux, qui devraient voir le jour en 2026, traiteront les affaires ayant trait aux relations familiales, aux litiges liés à la cohabitation, et aux poursuites pénales intentées contre des adolescents. Ces tribunaux se prononceront en première instance et en appel. Afin de garantir le lancement de ces tribunaux l'année prochaine, l'OIDD offre une aide technique directe en contribuant à la rédaction de leur Code de procédure et de leur Modèle opérationnel, textes fondateurs de ces structures.
67. En dépit des difficultés que représentent la réduction de l'espace public et une surveillance accrue de la part des autorités *de facto*, l'OIDD maintient des activités en **Afghanistan**, et ce malgré la clôture de son programmes phare, qui était axé sur le soutien aux personnes en quête de justice, notamment les femmes et les groupes vulnérables, au travers de prestataires de services juridiques non étatiques et de systèmes judiciaires communautaires. Dans le cadre de ce programme, l'OIDD a animé des sessions de renforcement des capacités pour accroître les compétences juridiques des militantes et des avocates en matière de négociation, de droit de la famille et de droit des successions. Les acteurs judiciaires locaux que nous avons accompagnés continuent de faire preuve d'une résilience remarquable

et d'obtenir des résultats. Par exemples, le Réseau des avocates, soutenu par l'OIDD, a indiqué avoir obtenu des victoires juridiques pour ses clients, dont l'acquittement d'une personne renvoyée dans le pays et accusée de meurtre, l'évitement d'une peine de flagellation, et un jugement favorable dans une affaire de succession. L'Organisation conserve une petite présence opérationnelle dans le pays et cherche activement des ressources pour reprendre et étendre ce travail vital.

68. Cette année, l'OIDD a lancé – en collaboration avec la Banque mondiale, ONU Femmes, le PNUD et d'autres partenaires – un rapport majeur qui présente des éléments factuels pour augmenter l'investissement dans la justice pour les femmes et les filles. Le rapport *Financing Women's Justice Needs: Global Perspectives on Violence Against Women, and a Case Study on Uganda* montre les importants retours sur investissement sur le plan social et économique pour des pays aux degrés de développement différents.
69. En mars, j'ai participé à la 69^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui marquait le trentième anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Beijing. Rappelant ma participation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, j'ai souligné la nécessité d'une action plus rapide sur la protection des droits des femmes au travers de l'état de droit. Pendant la session de la CSW, l'OIDD a établi un partenariat avec la Banque mondiale et la Coalition d'action du Forum Génération Égalité pour la justice et les droits économiques, en vue de co-organiser l'événement en marge intitulé « Les voies de l'état de droit pour promouvoir les opportunités économiques pour les femmes », qui explorait les solutions juridiques et politiques pour accroître les droits et opportunités économiques des femmes. Cet événement était co-sponsorisé par le Canada, le Qatar et la Tunisie.
70. À l'invitation du président du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), j'ai animé l'examen de l'ODD relatif à l'égalité des sexes lors du FPHN. À cette occasion, j'ai insisté sur le rôle catalyseur que les avancées en matière de droits des femmes peuvent jouer dans le maintien de la paix et la promotion d'un large spectre de résultats de développement, allant de la sécurité alimentaire à la croissance économique. J'ai participé à un événement organisé par l'Espagne et GWL Voices sur le financement des femmes pour un avenir équitable, et souligné que l'état de droit pouvait contribuer aux politiques budgétaires et aux réformes systémiques nécessaires pour défendre l'égalité des droits pour les femmes, et encourager les progrès en termes de développement durable. L'OIDD a aussi co-organisé un événement en marge qui mettait en avant les progrès majeurs en termes d'abrogation de lois discriminatoires, ainsi que des outils et stratégies pour surmonter les obstacles aux réformes juridiques.

71. L'Organisation a convoqué deux dialogues entre spécialistes à Genève, auxquels ont participé des spécialistes en première ligne venus du Kenya, des Philippines, de l'Ouganda et de l'Ukraine, pour discuter de stratégies visant à accélérer l'égalité juridique et la protection des victimes, en mettant l'accent sur la suppression des lois discriminatoires et la promotion d'une justice centrée sur les victimes dans les cas de violence faite aux femmes liée à un conflit.

Gouvernance foncière, alimentaire et environnementale

72. L'OIDD œuvre à étayer les lois et politiques relatives à la gestion de l'alimentation, des terres et des ressources naturelles, et à renforcer l'aptitude des institutions et des communautés à résoudre les litiges environnementaux, à promouvoir un environnement propre et sain, et à accroître la sécurité alimentaire.

73. Au **Rwanda**, nous avons appuyé le règlement au niveau local des conflits liés à la terre en formant 250 abunzi, des médiateurs traditionnels mandatés par l'État pour traiter les affaires foncières. L'Organisation a soutenu la création du Système national de gestion de l'information foncière pour le règlement des conflits liés à la terre, aujourd'hui officiellement adopté par l'Autorité foncière nationale, en vue d'améliorer le suivi des dossiers, la gestion des données et la coordination institutionnelle, contribuant ainsi à une résolution plus efficace et transparente des litiges fonciers. En collaboration avec l'Autorité foncière nationale et le ministère de la Justice, l'OIDD a mené une campagne radiophonique pour faire connaître le Système de gestion de l'information foncière et les droits fonciers. Cette campagne a atteint 400 000 personnes selon les estimations, ce qui améliore la compréhension du grand public et favorise l'adoption du système.

74. En août, l'OIDD a organisé des formations spécialisées pour les juges siégeant au Tribunal environnemental et foncier du **Kenya**, afin de renforcer leur aptitude à juger des litiges complexes portant sur des questions environnementales et foncières. Cela s'inscrit dans une démarche destinée à équiper les juges pour traiter des affaires qui impliquent souvent les populations locales, des multinationales et des intermédiaires internationaux, garantissant ainsi un règlement des litiges et une protection des populations locales plus efficaces. L'OIDD a également contribué à organiser un forum régional sur la consolidation des cadres de gouvernance et juridiques en lien avec les questions foncières et environnementales, en partenariat avec la Commission de la justice administrative, les autorités des comtés d'Isiolo, Marsabit et Samburu, et le Conseil de développement des comtés frontaliers.

75. Le programme Accès à la terre et au crédit, lancé par l'Organisation en Tunisie, vise à créer des emplois durables dans le secteur agroalimentaire, en réglant les litiges fonciers, en améliorant le remembrement des terres, et en étendant l'accès aux services financiers et juridiques. En 2025, l'OIDD a réalisé une série d'évaluations

complètes pour guider la conception et la mise en œuvre de ce programme. Nous avons aussi organisé une table ronde de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, qui a rassemblé des ministères importants. Ceux-ci ont adopté une approche nationale unifiée quant à l'accès des femmes aux terres et aux opportunités économiques.

76. En novembre, l'OIDD a participé à une table ronde au Caire, intitulée « Usage consolidé et participatif des terres en Haute-Égypte », pour partager son expérience et ses bonnes pratiques tirées de son travail en cours en Tunisie. Le débat, organisé par l'ambassade des Pays-Bas et la GIZ, a offert l'opportunité d'étudier comment l'expertise de l'OIDD pourrait contribuer à renforcer la sécurité foncière, l'accès au crédit et le développement rural inclusif en **Égypte**.
77. En **Jordanie**, notre but est d'appuyer l'élaboration d'une législation relative à la sécurité alimentaire et aux crédits agricoles. Nous mettons l'accent sur la consolidation des politiques et lois nationales afin d'accroître la résilience face aux urgences et à l'afflux de personnes réfugiées, tout en améliorant l'accès aux crédits agricoles au niveau local, notamment pour les petites agricultrices, en partenariat avec le Conseil pour une plus grande sécurité alimentaire et le ministère de la Planification.
78. L'OIDD a publié une nouvelle synthèse, *People-Centred Land Governance for Peace, Security and Stability*, qui regroupe divers éléments pour proposer une approche globale de la gouvernance foncière fondée sur l'état de droit. Reposant sur l'expérience de l'Organisation dans plusieurs pays, ce document compare les cadres juridiques et réglementaires à travers la région pour examiner les liens entre gouvernance foncière efficace, conflit et développement économique. Dans une époque où les litiges liés à la terre sont en hausse dans le monde entier, cette synthèse montre l'importance capitale d'un accès sûr à la terre – ancré dans des cadres juridiques clairs, des institutions judiciaires efficaces, l'autonomisation juridique et une gouvernance participative – dans la prévention des conflits et la réduction de l'instabilité.
79. L'OIDD a organisé un événement en marge de la sixième Conférence sur la politique foncière en Afrique à Addis-Abeba, intitulé « Le rôle des systèmes judiciaires dans la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ». Cet événement avait pour but d'examiner le rôle des systèmes judiciaires dans le traitement des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles, y compris les problèmes portant sur l'accès des femmes à la terre et le recours au RAL. Il a également permis de réfléchir aux progrès réalisés depuis la Déclaration de Kampala de 2022 (lors de la Conférence sur la terre organisée conjointement par l'OIDD et l'Autorité intergouvernementale pour le développement) et de souligner les priorités émergentes pour consolider la justice en matière de gouvernance foncière.

80. Lors de la Semaine de la nutrition 2025 à Rome, l'OIDD a apporté la perspective de l'état de droit dans une table ronde de haut niveau sur le thème « Droits et autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires : un moteur de la nutrition et de la santé maternelle », organisée par la France avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Sur la base des données tirées des programmes en Ouganda et au Rwanda, nous avons démontré que les cadres juridiques sont d'une importance cruciale pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'autonomisation économique des femmes.
81. L'OIDD a assisté à la Conférence annuelle de LANDac, où elle a plaidé pour un renforcement de la gouvernance foncière, de l'état de droit et des cadres politiques dans les pays moins avancés qui font face à des pressions foncières croissantes. En tirant parti de notre expérience, nous avons montré que les partenariats intersectoriels, des cadres d'investissement justes et une protection des droits cohérente sont indispensables pour s'attaquer à ces défis mondiaux complexes.
82. L'Organisation a poursuivi son engagement de haut niveau en matière de sécurité alimentaire en contribuant au dialogue politique du G20 et en prononçant des discours lors de la 52^e séance plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et de la 177^e session du Conseil de la FAO. Dans ces forums, nous n'avons eu de cesse de souligner le rôle essentiel de l'état de droit dans le renforcement de la gouvernance des systèmes alimentaires, en particulier dans les endroits touchés par un conflit.
83. L'OIDD a participé en tant qu'observatrice au projet mené conjointement par l'Institut international pour l'unification du droit privé, la FAO et le FIDA sur les structures juridiques des entreprises agricoles. Ce projet repose sur les guides existants en matière d'agriculture contractuelle et d'investissement foncier. L'Organisation a soumis des commentaires par écrit sur la version préliminaire du Guide juridique pour aider à garantir l'intégration des principes de l'état de droit dans les démarches visant à promouvoir les entreprises agricoles durables.
84. Lors de la COP30, l'OIDD a mis en avant des solutions pratiques reposant sur l'état de droit qui étayent la gouvernance foncière, soutiennent les populations, et améliorent les systèmes alimentaires. Nous avons co-organisé trois débats ciblés – sous la forme d'un événement officiel en marge et de deux sessions au Pavillon italien – en montrant comment des règles plus claires, des institutions plus fortes et des approches menées au niveau local peuvent donner des résultats mesurables en matière de gestion foncière, de ressources naturelles et de sécurité alimentaire.

Croissance économique large

85. Des cadres juridiques solides et des mécanismes fiables en termes de résolution des litiges encouragent l'entrepreneuriat, l'investissement et l'innovation, ce qui engendre des emplois et encourage des communautés entières.
86. L'OIDD accompagne les gouvernements pour modifier ou élaborer des lois et réglementations qui aident les entreprises à se lancer et à bien fonctionner. En aidant les pays à simplifier les réglementations, accélérer le règlement des litiges commerciaux, et faire respecter les droits de propriété et les droits découlant des contrats, l'Organisation favorise des environnements propices au commerce et à l'investissement, et aide les entreprises à naviguer de façon sûre dans l'environnement juridique.
87. Au **Kenya**, l'OIDD a appuyé la création et l'expansion des tribunaux des petites créances (SCC) au cours de ces dernières années. Ces tribunaux traitent des litiges civils et commerciaux dont la valeur ne dépasse pas 1 million de shillings kenyans, de manière simple, efficace et efficiente. Selon le Rapport 2023-2024 sur la situation du système judiciaire et l'administration de la justice au Kenya, les SCC ont traité 41 524 affaires et en ont résolu 33 527, soit un taux d'élucidation de 81 %, ce qui favorise la confiance du public et des investisseurs, et stimule l'entrepreneuriat. En 2025, l'OIDD a facilité la création de trois nouveaux SCC à Voi et Garissa, ce qui porte à 31 le nombre total de tribunaux créés avec son soutien depuis 2021.
88. L'Organisation a renouvelé son engagement auprès de l'Institut d'études judiciaires et juridiques du **Koweït** et du Fonds du Koweït pour le développement de l'économie arabe (KFAED), en vue de renforcer les capacités judiciaires des tribunaux économiques, qui alimentent le dynamisme économique du pays et favorisent la réalisation de la Vision 2035 du Koweït.
89. Tirant parti de précédentes collaborations avec le Haut Conseil judiciaire et l'Institut judiciaire palestinien, l'OIDD continue d'explorer les opportunités pour apporter plus de soutien en **Cisjordanie** et à **Gaza**. Au vu de l'environnement politique et sécuritaire incertain, l'Organisation examinera les défis en termes d'accès à la justice pour identifier les possibles points d'entrée.
90. À la suite de la signature, en juillet, d'un accord de coopération avec la Fédération du secteur privé du **Rwanda**, l'OIDD a encouragé les efforts pour consolider les mécanismes de RAL. Elle a formé 185 arbitres à la médiation et aux droits fonciers, effectué une analyse du recours au RAL dans le secteur privé, et vanté les avantages du RAL lors d'une série d'ateliers et d'une table ronde de haut niveau, encourageant une plus grande sensibilisation et plus de capacités pour une résolution des litiges efficiente et adaptée aux entreprises.

91. Avec le soutien de l'OIDD, le ministère de la Justice du **Kirghizistan** a soumis un projet de loi relative à la médiation qui rendrait la médiation obligatoire et assurerait la force exécutoire des accords. Ce texte a été approuvé par le Parlement en deuxième et troisième lecture. L'Organisation a également appuyé la démarche du Kirghizistan pour adhérer à la Convention de Singapour, avec un projet de loi soumis en février 2025. Une visite d'étude en Italie, facilitée par l'OIDD, a aidé le ministère de la Justice à aligner les réformes sur les normes internationales, ce qui a engendré neuf propositions d'amendement visant à mieux harmoniser le cadre de médiation.
92. L'OIDD a aidé l'**Ouganda** à organiser le premier « Sommet des tribunaux commerciaux d'Afrique ». Cet événement de haut niveau a rassemblé huit présidents de Cour suprême et le président de la Cour d'appel du Royaume-Uni, qui ont échangé leurs expériences quant aux procédures des règlements des petits litiges, aux Comités des usagers des tribunaux, et aux mécanismes de RAL. Sur la base de données de comparaison avec le Bénin, le Nigeria, la Zambie, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Ouganda, l'OIDD accompagne actuellement le système judiciaire ougandais pour réformer les procédures de règlement des petits litiges afin d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité dans la résolution des litiges commerciaux.
93. En **Ouzbékistan**, la Loi relative à la médiation, rédigée avec l'aide technique de l'OIDD, a été approuvée par le sénat en août 2025 et promulguée par le président en octobre dernier, posant ainsi une base juridique solide pour la médiation à travers le pays. Afin d'appuyer la mise en œuvre, l'Organisation a proposé une formation de formateurs en médiation commerciale, suivie d'une formation au règlement des litiges entre investisseur et État pour les fonctionnaires, les juges et les professionnels du droit. Par ailleurs, elle collabore avec le ministère de la Justice pour développer une plateforme internet de gestion des médiations, en vue d'accroître l'accessibilité, l'efficacité et le contrôle des procédures de médiation.
94. Au **Tadjikistan**, l'OIDD accompagne le Bureau du Commissaire aux droits humains dans la rédaction d'une loi relative à la médiation commerciale, afin de consolider le cadre national en matière de règlement des litiges. Afin de soutenir cette démarche, elle a établi un partenariat avec le Bureau du médiateur pour planifier ensemble une conférence nationale sur la médiation, rassemblant des agents gouvernementaux, des membres du système judiciaire, des professionnels du droit et des spécialistes internationaux. Cet événement visait à encourager le dialogue sur les réformes nationales, les cadres internationaux – dont la Loi type de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international et la Convention de Singapour – et les expériences régionales, dans le but de favoriser une résolution des litiges efficace, accessible et adaptée aux investisseurs au Tadjikistan.

95. En août, nous avons participé à la troisième Conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral au **Turkménistan**. Lors du débat général et d'autres événements, l'OIDD a mis en avant des exemples tirés de son programme de soutien de l'investissement pour montrer comment l'état de droit peut aider ces pays à attirer des investissements durables et à mobiliser des ressources pour une croissance large.

Cadres juridiques et politiques pour des systèmes de santé publique efficaces

96. L'OIDD intervient au croisement entre santé, développement et état de droit, pour accroître la préparation juridique aux urgences de santé publique, étendre l'accès aux services de santé, et prévenir les maladies non transmissibles (MNT).

97. L'Organisation a poursuivi la mise en œuvre du programme Global RECAP avec l'Organisation mondiale de la santé et le Centre de recherches canadien pour le développement international, afin d'aider les pays à renforcer les réglementations qui promeuvent une alimentation saine et préviennent les MNT. Cette année, nous avons étendu ce programme à **Maurice** et à la **Thaïlande**, tout en continuant de soutenir le **Bangladesh**, le **Ghana**, l'**Indonésie**, le **Kenya**, le **Népal**, le **Sri Lanka**, la **Tanzanie** et l'**Ouganda**.

98. En **Ouganda**, un forum régional a été organisé pour accroître la participation du public à l'élaboration de politiques qui promeuvent une alimentation plus saine et l'activité physique, et encouragent une collaboration entre pays et un partage des connaissances. En **Indonésie**, un atelier universitaire interrégional a rassemblé des universitaires, venus des pays participants pour améliorer leurs compétences, en vue de mettre au point des cursus interdisciplinaires qui intègrent des approches juridiques et de santé publique en matière de prévention des MNT. Au **Ghana**, l'OIDD a appuyé la collaboration entre le gouvernement et la société civile en vue de soumettre des mesures politiques et réglementaires, tandis que de nouveaux partenariats au **Népal** ont permis de promouvoir l'éducation populaire et les approches participatives pour améliorer la santé et la nutrition. Par ailleurs, les partenariats avec des universités du **Bangladesh**, du **Ghana**, d'**Indonésie** et du **Népal** intègrent des perspectives multidisciplinaires en matière de droit, de réglementation et de santé publique dans les enseignements et recherches universitaires, ce qui consolide la base de données en faveur de sociétés plus saines.

99. Une évaluation entre pairs de la première phase de Global RECAP a mis en évidence la pertinence des interventions et la méthodologie innovante du programme, ainsi que ses résultats positifs et son impact. Des recommandations ont également été formulées à l'issue de l'évaluation pour développer le programme et en garantir la pérennité à long terme. L'OIDD les intégrera dans les

activités en cours pour accroître l'efficacité du programme, conformément à son engagement envers les programmes factuels.

100. L'Organisation a participé au Village des solutions lors du sommet Nutrition pour la croissance, qui s'est tenu à Paris au mois de mars. Elle y a mis en avant le programme Global RECAP parmi 30 initiatives novatrices qui inspirent des engagements mondiaux et des actions collectives en faveur de la nutrition et de la santé.
101. En **Tunisie**, l'OIDD a continué d'aider le ministère de la Santé à évaluer la situation juridique et sanitaire des personnes migrantes, dans le cadre d'une démarche visant à élaborer une possible stratégie nationale relative aux soins pour les migrants. Par ailleurs, elle a organisé – en collaboration avec ONUSIDA – un atelier multipartite avec le ministère de la Santé, en vue de renforcer la coordination entre les acteurs qui travaillent au croisement entre migration, santé et droits humains, en mettant l'accent sur la prévention et le traitement du VIH/SIDA.
102. Lors de la 78^e Assemblée mondiale de la santé, l'OIDD a insisté sur l'importance de cadres juridiques solides, de la collaboration multisectorielle et de l'autonomisation juridique dans la prévention des MNT et la préparation aux pandémies.
103. Nous avons promu la préparation juridique au travers d'un travail continu avec le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, en co-organisant des réunions visant à améliorer la réactivité juridique et institutionnelle des pays. En outre, l'OIDD est restée active au sein de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et a été invitée à rejoindre le Groupe consultatif de l'Initiative des législateurs mondiaux sur les MNT et la santé mentale.

III. MOBILISER UN SOUTIEN POLITIQUE ET FINANCIER POUR L'ÉTAT DE DROIT

104. Renforcer le soutien politique et financier est essentiel pour faire progresser l'état de droit dans un environnement mondial de plus en plus complexe.
105. Consolider les partenariats de l'OIDD est une priorité pour moi en tant que directrice générale. En élargissant et en approfondissant les partenariats avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et le monde universitaire, l'OIDD peut regrouper des compétences, tirer parti de l'impact et rassembler des acteurs partageant la même vision pour encourager des approches collaboratives.

106. En 2025, nos deux objectifs clés étaient de mobiliser un soutien politique et financier pour l'état de droit, et de diversifier la base de financement de l'Organisation. C'est essentiel pour deux raisons. La première : établir que la justice et l'état de droit ne sont pas facultatifs ou secondaires, mais indispensables à la paix, à la stabilité et au développement. La seconde : sans ressources adéquates, prévisibles et diversifiées, aucune organisation ne peut réaliser effectivement son mandat.

107. Au cours de l'année passée, nous avons fait des progrès significatifs sur ces deux fronts.

Soutien politique

108. En 2025, nous avons beaucoup dialogué avec les Parties membres et avec nos partenaires actuels et potentiels dans plusieurs capitales et à Rome, Genève, La Haye et New York, pour accroître la coopération.

109. Tout au long de l'année, j'ai rencontré des ambassadeurs et des représentants des Parties membres de l'OIDD à Rome, Genève, New York et ailleurs, pour les remercier de leur soutien et de leur partenariat. Je me suis aussi entretenue avec de hauts représentants gouvernementaux et des responsables au sein de l'ONU et d'autres organisations internationales.

110. La base de membres de l'OIDD a continué de croître depuis la dernière réunion de l'Assemblée. La république de Chypre est devenue notre 39^e Partie membre en décembre 2024, et les Bahamas sont devenus la 40^e, après avoir déposé leur Instrument d'adhésion auprès du ministère italien des Affaires étrangères en octobre 2025. Le Chili et l'Uruguay finalisent actuellement leurs procédures nationales d'adhésion, l'Assemblée des Parties ayant approuvé leur manifestation d'intérêt.

111. Ces démarches prouvent la confiance envers notre mandat – les Bahamas et le Chili étant des pays où nous intervenons – et dans notre approche d'appropriation nationale des réformes judiciaires.

112. Au-delà de nos membres, nous travaillons activement pour garantir que l'état de droit soit reconnu comme catalyseur essentiel des priorités mondiales.

113. À Rome, je me suis entretenue avec de hauts fonctionnaires italiens afin de discuter des initiatives de l'OIDD et des priorités politiques de l'Italie, et d'explorer les possibilités pour renforcer notre collaboration. J'ai ainsi rencontré le sous-secrétaire d'État, le secrétaire général, le directeur général de la Coopération pour le développement et la directrice générale des Affaires mondiales, au ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Ces échanges

ont permis de réaffirmer notre solide partenariat et notre coopération durable pour faire progresser l'état de droit et la justice.

114. En juin, j'ai eu le plaisir d'accueillir le Conseil de l'OIDD à Rome à l'occasion de sa réunion annuelle, et de discuter avec lui des priorités réelles en vertu du nouveau Plan stratégique, et de l'élargissement de notre base de financement. Je remercie le président et tous les membres du Conseil pour leur soutien et leurs remarques.
115. Au siège, nous avons accueilli les délégations de haut niveau du Chili, de la Chine, de l'Allemagne et de la Mongolie, que nous avons informés de notre mandat et de notre travail à l'échelle mondiale.
116. En octobre, l'OIDD a participé à la Conférence Italie-Amérique latine, co-organisée par le ministère italien des Affaires étrangères et l'Organisation internationale italo-latino-américaine. En novembre, nous avons également accueilli au siège le président de PARLATINO, le Parlement latino-américain et caribéen.
117. Nous avons continué de consolider notre engagement avec les agences basées à Rome, notamment dans le contexte de notre travail sur le lien entre état de droit et sécurité alimentaire.
118. À l'invitation du directeur général de la FAO, j'ai eu la joie d'assister à la célébration du 80^e anniversaire de la FAO à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, en octobre.
119. En mai, à New York, l'OIDD a poursuivi son partenariat avec le gouvernement italien et le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies en vue d'organiser son événement phare de plaidoyer politique, la Conférence annuelle sur l'ODD 16. L'édition de cette année portait sur les bénéfices concrets de l'état de droit. Un large éventail de parties prenantes ont assisté à cet événement qui a servi de plateforme pour encourager l'action et partager des expériences. À la demande de l'Italie, les principaux messages de la Conférence ont été adressés à tous les États membres de l'ONU par le secrétaire général.
120. Outre mon rôle de modératrice de la session consacrée aux femmes et aux filles lors du FPHN de cette année, j'ai souligné – pendant la réunion d'information et le débat général en plénière – l'importance d'investir dans l'état de droit et la justice pour restaurer la confiance du public et accélérer les progrès vers la paix et le développement durable.
121. Lors de la Semaine de haut niveau de l'AGNU en septembre, j'ai représenté l'OIDD à l'occasion d'événements majeurs dont : la Réunion plénière de haut niveau de l'AGNU, afin de célébrer le 80^e anniversaire de la création de l'ONU ; la

Réunion de haut niveau de l'AGNU pour célébrer le 30^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+30) ; la 4^e Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ; et le Moment ODD à l'appel du secrétaire général de l'ONU. Dans mes interventions, j'ai souligné que l'état de droit peut offrir des solutions concrètes aux défis mondiaux, et faire avancer les progrès vers la paix et le développement.

122. À l'occasion de la Sixième Commission du débat de l'AGNU sur le thème « L'état de droit aux niveaux national et international au moment du 80^e anniversaire de l'ONU », j'ai insisté sur l'importance de restaurer la confiance envers le multilatéralisme, en réalisant les priorités nationales et en apportant des améliorations tangibles dans la vie des gens, et sur le rôle essentiel de l'état de droit dans ces efforts.
123. À New York, j'ai eu le plaisir de rencontrer les présidents de l'AGNU et de l'ECOSOC, avec qui j'ai évoqué le rôle de l'OIDD et l'importance de prioriser l'état de droit aux niveaux national et international.
124. Tout au long de l'année, nous avons continué à mettre en avant les contributions de l'état de droit devant le Conseil des droits de l'homme à Genève. Outre mon discours au Débat de haut niveau, l'OIDD a participé au Dialogue avec le Haut-commissaire aux droits de l'homme, au débat annuel sur les droits des femmes – axé sur la violence faite aux femmes liée aux conflits et dans un contexte humanitaire –, au Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, ainsi qu'à d'autres débats du Conseil des droits de l'homme.
125. L'OIDD a échangé avec des parlementaires lors de divers événements de l'Union interparlementaire (UIP), en soulignant notre engagement à faire progresser l'état de droit par le biais de processus législatifs, notamment en abrogeant les lois discriminatoires. Elle a notamment participé au 15^e Sommet des présidentes de parlement, à la Conférence mondiale des présidents de parlement, et à la 151^e Assemblée de l'UIP.
126. À Genève, j'ai travaillé avec plusieurs partenaires – dont le Haut-commissaire aux droits de l'homme, le président du Conseil des droits de l'homme, la secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, et la secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe – afin d'explorer des stratégies visant à appuyer nos efforts conjoints de plaider pour les droits humains et l'état de droit. J'ai également eu le plaisir de rencontrer la présidente de la Commission des droits humains du royaume d'Arabie saoudite, ainsi que des représentants d'autres pays partenaires.

127. L'OIDD a pris part à la 34^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne, qui portait sur des sujets comme l'innovation juridique, la justice réactive, et la réforme de la justice pénale.
128. En juin, j'ai participé au Forum pour la justice mondiale à Varsovie, organisé par le World Justice Project en partenariat avec le ministère polonais de la Justice. Dans la séance de clôture en plénière intitulée « Action collective pour promouvoir l'état de droit », j'ai mis en avant le rôle de l'état de droit en tant qu'outil puissant capable de promouvoir la paix et la prospérité, de débloquer le potentiel de développement et de protéger les droits humains pour tous. L'OIDD a également participé à la réunion de cadres supérieurs de la Coalition d'action pour la justice, qui a étudié les conclusions d'un examen à mi-parcours et l'avenir de la plateforme.
129. À Varsovie, j'ai rencontré le ministre polonais de la Justice pour évoquer la forte cohérence entre le travail de l'OIDD et les priorités polonaises. J'ai également échangé avec des homologues représentant des organisations du domaine de la justice – notamment les directeurs exécutifs du World Justice Project, du Partenariat pour un gouvernement transparent, de l'Institut de Bâle et de l'Institut de La Haye pour l'innovation du droit – sur les moyens d'harmoniser nos efforts et de plaider conjointement pour l'état de droit.
130. En juillet, j'ai représenté l'OIDD lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement à Séville. Cet événement majeur a rassemblé de hauts représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de banques de développement, de la société civile et du secteur privé, dans le but d'évoquer les difficultés financières concernant le développement durable. Mes interventions en séance plénière et la table ronde sur le thème « La revitalisation de la coopération internationale pour le développement » étaient axées sur un message clé : l'état de droit est indispensable à la concrétisation du développement durable et du Compromis de Séville.
131. À Séville, j'ai eu l'occasion de rencontrer des ministres, des directeurs d'organisations et bon nombre de parties prenantes et de donateurs, pour consolider les partenariats et identifier de possibles domaines de coopération à l'avenir.
132. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social de 2025, accueilli par le Qatar en novembre, a servi de plateforme majeure pour évoquer les difficultés mondiales en termes de développement social. Au nom de l'OIDD, j'ai prononcé un discours en séance plénière et participé à une table ronde ayant pour thème l'accélération des progrès vers le développement durable.
133. En collaboration avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), nous avons organisé en octobre le Dialogue HCCH-OIDD sur la

dématérialisation des services publics et de la justice. Cet événement a réuni des professionnels venant des deux organisations, qui ont partagé les leçons tirées de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des initiatives de transformation numérique. L'OIDD a mis en avant des exemples pratiques illustrant comment elle s'est servie de l'innovation numérique pour améliorer l'accès à la justice, renforcer la performance institutionnelle, et promouvoir une prestation de services publics plus inclusive et transparente.

134. J'ai été invitée au Forum mondial de Reykjavík, plateforme collaborative où des dirigeantes venues de divers secteurs partagent des solutions, créent des réseaux et élaborent des stratégies concrètes pour accroître la représentation et l'influence des femmes dans les sphères décisionnelles. C'était une excellente occasion de mettre en avant le travail de l'Organisation sur la justice pour les femmes et les filles, et d'échanger avec des décideuses politiques, des philanthropes et des représentantes du secteur privé, ainsi que des hautes représentantes du gouvernement islandais.
135. Lors de la Semaine du droit, de la justice et du développement, organisée en novembre par la vice-présidence juridique de la Banque mondiale, l'OIDD a partagé son expérience pendant une table ronde sur les innovations en matière d'accès à la justice.
136. L'Organisation a continué de travailler avec la Coalition d'action pour la justice, en contribuant à l'évaluation de ses deux premières phases et en participant aux réunions de cadres supérieurs et de ministres qui se sont tenues en 2025.
137. L'OIDD a également participé à la Table ronde mondiale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'accès à la justice, accueillie par l'Espagne en novembre, où nous avons partagé notre expérience des approches centrées sur les personnes pour promouvoir l'accès à la justice.
138. Par le biais de ces interventions et d'autres engagements, nous présentons l'OIDD comme une voix et un partenaire fiable, capable de réunir et de combler l'écart entre les débats mondiaux et les réalités nationales, et qui démontre sans relâche la valeur pratique de l'état de droit.

Soutien financier

139. Au vu de la situation financière, la mobilisation des ressources reste une priorité organisationnelle absolue. Notre objectif en 2025 a été de conserver les contributions de nos partenaires actuels – et de les augmenter si possible – et de déployer des efforts considérables en tant qu'organisation pour obtenir de nouveaux donateurs afin de diversifier notre base de ressources.

140. Malgré un environnement difficile marqué par une réduction de l'aide au développement de la part de plusieurs donateurs et de nombreuses autres organisations en quête de soutien, nous avons enregistré des résultats encourageants.
141. Je suis heureuse d'annoncer que l'OIDD poursuivra son partenariat stratégique de longue date avec les Pays-Bas, sous la forme d'un nouvel accord pluriannuel de financement non soumis à restriction, à partir de 2026.
142. Un nouvel accord pluriannuel de financement de base conclu avec la Suède contribuera à la réalisation du Plan stratégique 2025-2028. Bien que la Suède ait globalement diminué son aide au développement, nous reconnaissons que cet accord salue le soutien de la Suède à l'état de droit et à l'OIDD, en accordant une hausse de 40 % par rapport à l'accord précédent.
143. J'exprime ma gratitude envers notre pays hôte, l'Italie, pour la hausse de 10 % de sa contribution volontaire.
144. L'OIDD a renouvelé son partenariat avec le Koweït en signant un nouvel accord pluriannuel de subvention avec le KFAED pour 2025-2027. Cet accord comprend un financement à la fois pour le budget de base et pour les programmes.
145. L'Organisation était ravie de recevoir la toute première contribution de base de la Turquie en octobre. J'incite vivement tous les membres à appuyer nos efforts de mobilisation des ressources en cette période critique.
146. Grâce au soutien et à la confiance continus de nos partenaires, l'OIDD anticipe une hausse de 6 % des contributions de base pour 2026, malgré une baisse globale des revenus.
147. Au niveau national, nous avons signé de nouveaux accords en 2025, et nous sommes à un stade avancé de discussion avec plusieurs pays pour consolider notre portefeuille de programmes.
148. De nouvelles initiatives menées avec l'Italie au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Côte d'Ivoire, au Liberia, au Pérou et au Sénégal permettent de renforcer les programmes, notamment dans le cadre du Plan Mattei. L'OIDD envisage aussi un nouveau programme avec l'Italie pour accompagner les institutions judiciaires en Cisjordanie et à Gaza.
149. Nous sommes en cours de discussion à propos d'un nouvel accord-cadre avec les Pays-Bas pour lancer des programmes en 2026 dans plusieurs pays au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

150. Nous avons aussi des échanges prometteurs avec les États-Unis concernant de nouveaux programmes dans plusieurs pays.
151. Bien que nous accordions une grande valeur aux relations solides avec nos partenaires et à leur confiance, la petite base de donateurs de l'Organisation est un risque. Le démarchage auprès de nos partenaires actuels et de possibles nouveaux partenaires a été une priorité majeure en 2025.
152. À l'issue d'une fructueuse évaluation des piliers, l'OIDD continue de travailler avec l'Union européenne (UE) et ses institutions spécialisées pour renforcer la coopération pour le développement. En 2025, nous avons signé un nouvel accord pour soutenir le secteur judiciaire des Philippines, et nous sommes à un stade avancé de discussion sur d'autres initiatives. En 2026, l'OIDD établira une présence à Bruxelles pour envisager une collaboration élargie, notamment dans le contexte de la stratégie Global Gateway de l'UE.
153. Nous avons aussi renforcé notre engagement avec le Qatar. Plus récemment, pendant que j'étais au Sommet mondial pour le développement social à Doha, j'ai rencontré le directeur général du Fonds du Qatar pour le développement et d'autres hauts responsables, pour évoquer des opportunités de collaboration.
154. L'OIDD renforce sa présence dans des endroits clés pour accroître sa visibilité, y compris au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le but est d'approfondir les relations, de démontrer l'impact de notre travail, et d'établir de nouveaux partenariats pour les programmes.
155. J'encourage toutes les Parties membres à appuyer les efforts continus de l'OIDD pour mobiliser des ressources, non seulement sous la forme d'engagements financiers, mais aussi en plaidant en sa faveur dans vos capitales et régions.

IV. GARANTIR LA CONTINUITÉ OPÉRATIONNELLE ET LA STABILITÉ FINANCIÈRE

156. Pendant l'année, l'OIDD a poursuivi ses efforts pour accroître la qualité et les résultats, la transparence et la reddition de comptes, et optimiser les systèmes et processus. Toutefois, au vu des contraintes financières, certains investissements planifiés ont été reportés ou réalisés de façon graduelle.

Qualité et résultats

157. Conformément à nos engagements en faveur d'une gestion fondée sur les résultats, nous avons achevé la collecte de données pour le Cadre stratégique des résultats et ressources (CSSR) 2024, comprenant les résultats annuels pour 2024

et les résultats globaux du cycle stratégique 2021-2024. L'OIDD a élaboré une version actualisée du CSSR pour le Plan stratégique 2025-2028.

158. Tout en passant d'une approche fondée sur les projets à une approche plus basée sur les programmes – dans le but d'accroître l'impact, la pérennité et la mobilisation des ressources – nous avons continué d'appliquer les stratégies pays conçues l'année dernière pour le Burkina Faso, la Somalie, la Tunisie et l'Ouganda, et nous avons finalisé de nouvelles stratégies pour le Kenya et le Mali.

Systèmes et processus

159. L'élaboration du nouveau système de gestion de la relation client progresse régulièrement et aidera l'OIDD à gérer de façon plus efficiente le travail d'approche auprès des parties prenantes clés.

160. Une communication efficace est essentielle pour générer un soutien envers la mission de l'OIDD et mener un travail de sensibilisation sur les questions d'état de droit. Nous repensons actuellement notre site web pour améliorer l'expérience des utilisateurs et l'accessibilité.

161. L'OIDD apporte des améliorations au système pour accroître la cybersécurité, notamment en déployant un système global de sécurité des terminaux avec des antispams, des antivirus et une correction de bugs automatisée dans tous les bureaux de pays.

162. La conception d'outils de signalement automatique à des fins de suivi interne et de résolution de problèmes aide à améliorer le contrôle des systèmes de TIC. Nous avons aussi mis à jour le système d'approvisionnement avec des capacités accrues de signalement et de gestion de contrat, en instaurant un registre automatisé des contrats et un système qui alerte des expirations d'accord, ce qui assure un meilleur suivi et une meilleure gestion.

163. L'OIDD a amélioré ses contrôles financiers internes et sa reddition de comptes en introduisant différents niveaux d'accès pour les usagers au sein des équipes chargées des finances dans les bureaux de pays, et en renforçant la séparation des tâches. Le lancement progressif d'un processus automatisé de rapprochement bancaire augmente l'efficacité, tandis que l'introduction d'une liste de débiteurs de longue date renforce le contrôle des encours et la conformité aux normes comptables internationales pour le secteur public. L'OIDD a également actualisé sa Politique de gestion des risques, et révisé en ce moment sa Politique de lutte contre la corruption.

164. Nous avons intégré un système de gestion des ressources humaines dans le système de paye automatisé, ce qui permet un traitement plus efficient des

paiements. Par ailleurs, nous avons conçu le premier module d'un système de gestion des performances automatisé, qui appuie la définition d'objectifs et pose les fondations d'un processus d'évaluation des performances plus structuré et transparent.

Sûreté et sécurité

165. L'OIDD intervient dans de nombreux environnements difficiles et fragiles, où l'instabilité politique, les conflits et les risques sécuritaires peuvent menacer le personnel et les biens, et perturber les programmes.
166. Les conflits et les conditions de sécurité qui se dégradent entravant encore plus la complexité du travail de l'Organisation dans plusieurs pays, notamment en République démocratique du Congo, en Somalie et en Ukraine, ainsi que dans la région du Sahel. Le bâtiment qui abrite nos locaux à Kiev a été touché par un drone au mois de mai. Heureusement, aucun membre du personnel n'a été blessé, mais cet incident nous rappelle brutalement que l'OIDD travaille dans des environnements dangereux et complexes.
167. La sécurité de notre personnel est notre priorité absolue. Pendant l'année, l'OIDD a surveillé de près les risques sécuritaires dans nos activités. Notre conseiller en sécurité a effectué des missions de renforcement des capacités et de conformité dans nos bureaux en Somalie, au Kenya, en Ouganda, en Ukraine, en Moldavie et en Tunisie. Les cadres supérieurs, au siège, sont régulièrement informés des situations qui affectent nos activités mondiales.
168. En ce moment, l'OIDD actualise son Cadre politique de gestion des risques sécuritaires et élabore un Livret de sensibilisation à la sécurité, qui donne des conseils sur la sécurité pendant les déplacements, la sécurité personnelle et de l'information, la santé et le bien-être, et la sécurité routière.
169. Outre les ressources sur le bien-être mental et le soutien en la matière, disponibles dans le Programme d'aide aux employés, nous avons continué d'offrir un accompagnement supplémentaire aux membres du personnel en Ukraine, pour les aider à faire face au stress extrême engendré par les risques en termes de sécurité et de sûreté, par le biais de notre programme dédié de soutien au personnel.
170. À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale en octobre, l'OIDD a lancé un programme complet d'initiatives de sensibilisation au bien-être et à la santé mentale pour tous ses employés, dans le but de promouvoir la santé psychologique et une culture de soutien et de résilience sur les lieux de travail.

Statut juridique

171. L'OIDD a continué de prioriser les efforts visant à garantir la reconnaissance de son statut juridique dans les pays où elle intervient ou prévoit d'intervenir, principalement en signant des accords de pays hôte qui garantissent notre statut juridique en tant qu'organisation internationale, facilitent le bon déroulement de nos activités, protègent notre personnel et nos locaux, et favorisent le bon usage des fonds des donateurs.
172. L'OIDD a conclu un accord de pays hôte avec la Moldavie en novembre. Ce document doit être approuvé par le Parlement, mais il sera appliqué provisoirement dès sa signature.
173. Nous attendons la parution au Journal officiel de l'accord de pays hôte que l'Organisation a signé en mai avec le Kenya. Les négociations concernant un accord de pays hôte avec les Philippines sont en cours, le texte provisoire faisant actuellement l'objet d'un examen entre agences. Nous continuons d'attendre une proposition de date de signature pour l'accord négocié avec la Tunisie.
174. Je souhaite encourager tous les membres à continuer d'appuyer les efforts de l'OIDD pour obtenir un statut juridique.

Actualités de la direction

175. L'une de nos grandes priorités en 2025 a été de gérer les conséquences du réexamen de l'aide étrangère des États-Unis sur nos programmes, nos activités et nos finances. Quelque 26 programmes financés par les États-Unis dans 21 pays ont été affectés.
176. Les États-Unis sont un partenaire fidèle de l'OIDD depuis sa création il y a plus de 40 ans, et nous nous réjouissons que la reprise de 10 projets ait été validée à l'issue du réexamen. Pour les projets clôturés, l'Organisation a agi rapidement pour mettre un terme aux programmes dans le respect des demandes des donateurs, notamment en soumettant des rapports financiers et en faisant réaliser des audits financiers externes.
177. Au vu de la situation financière, l'OIDD a adopté de fortes mesures de maîtrise des coûts, y compris en limitant les dépenses non obligatoires en matière d'approvisionnement, de déplacement et d'honoraires des consultants, en suspendant les augmentations de salaire, et en réaffectant des ressources vers les domaines prioritaires. Nous avons aussi décidé de reporter le projet de rénovation du siège en raison d'une grande incertitude financière.

178. Malgré ces efforts, je regrette que l'OIDD ait dû licencier 73 membres du personnel dans les bureaux de pays et au siège. Les conséquences ont été les plus lourdes en Afghanistan, où l'Organisation intervient depuis plus de deux décennies et où elle comptait bon nombre d'employés de longue date.
179. Tout au long de 2025, nous avons conservé les capacités opérationnelles essentielles dans la plupart des lieux touchés, mais nous avons dû suspendre notre présence physique en Gambie, en Indonésie et au Rwanda. Obtenir de nouveaux financements pour d'autres activités dans les pays où les programmes existants prennent fin reste une priorité absolue. Notre présence sur le terrain est une composante cruciale de la capacité de l'OIDD à soutenir nos partenaires et à avoir un impact tangible sur la vie des gens.

Actualités financières

180. 2025 a été une année exceptionnellement difficile pour l'OIDD, ce qui n'est pas un secret pour l'Assemblée.
181. L'Organisation a constaté 74 % de ses revenus prévus fin octobre. Les revenus issus des programmes sont perturbés par la suspension et la clôture de plusieurs programmes, avec 68 % des revenus prévus constatés. Les contributions non soumises à restriction des partenaires ont augmenté, avec 93 % des revenus non soumis à restriction constatés fin octobre. Nous prévoyons de clore l'année 2025 avec une hausse de 6 % par rapport aux contributions non soumises à restriction anticipées pour 2025.
182. Bien que la situation globale reste variable, l'OIDD devrait terminer l'année sur un résultat positif grâce à une maîtrise des coûts et une gestion financière prudente. Je me suis engagée à atténuer les répercussions de la perte de revenus, dans la mesure du possible, de manière responsable et durable, en redoublant d'efforts pour étendre et diversifier la base de ressources et en assurant une gestion financière prudente.
183. L'OIDD est entièrement financée par des dons bénévoles, et adopte un budget équilibré chaque année. Le Budget de fonctionnement 2026 soumis aux Parties membres a été élaboré dans le but global d'assurer la pérennité financière tout en investissant dans des domaines stratégiques pour poser les fondations de l'avenir. Ce document indique une baisse prévue de 35 % des revenus issus des programmes, comparée à 2025. Dans le même temps, nous anticipons une hausse de 5 % des contributions de base, ce qui témoigne de l'engagement de nos partenaires clés envers la mission de l'OIDD.
184. Le Budget propose une baisse globale de 30 % par rapport à 2025. Les frais de personnel diminueront de 20 %, dont 10 % de réduction concernant les postes

principaux, ce qui touche tous les départements du siège. En raison des changements significatifs apportés à notre portefeuille de programmes, nous menons actuellement une évaluation et une restructuration de notre gestion des programmes et des fonctions de soutien, pour vérifier qu'elles répondent à nos besoins. Au travers de cet exercice, l'OIDD vise à placer les bonnes personnes au bon endroit pour réaliser son mandat et veiller à ce que nos effectifs soient cohérents avec nos priorités organisationnelles. Ce sont des ajustements difficiles, mais nécessaires, qui permettent à l'OIDD de demeurer viable financièrement et de concrétiser les principes fondamentaux de son mandat.

185. Dans l'enveloppe financière réduite pour 2026, le Budget réaffecte les ressources de façon stratégique. Nous priorisons les investissements dans les domaines essentiels à la concrétisation de notre Plan stratégique, notamment l'innovation numérique, les environnements propices à la croissance économique, le développement d'approches régionales, un démarchage plus important auprès des donateurs, et la mise à jour des systèmes et des infrastructures de TIC. Le Budget donne aussi à l'Organisation une certaine flexibilité pour essayer des approches novatrices, réagir rapidement aux opportunités émergentes, et débloquer des investissements de donateurs plus importants.

V. VISION DE L'AVENIR

186. Pour finir, je souhaite souligner que l'état de droit est un atout stratégique pour faire face aux défis les plus pressants de notre époque.

187. Il aide les gouvernements à offrir des avantages réels et tangibles à leurs populations, avec des communautés plus sûres, des institutions responsables et plus d'opportunités économiques. Il donne aux individus les outils pour régler pacifiquement des litiges, pour protéger leurs droits et construire un avenir meilleur pour eux et leurs familles.

188. En tant qu'organisation portée par une mission, l'OIDD continue de proposer des solutions pratiques fondées sur l'état de droit qui promeuvent des intérêts stratégiques partagés et accélèrent les progrès vers la paix et le développement durable.

189. Nous savons que l'année qui arrive ne sera pas facile. Mes collègues et moi avons la volonté de réagir avec discipline, transparence et prudence aux défis qui s'annoncent. Nous ne faisons pas que réduire les coûts, nous investissons aussi dans l'avenir. Nous n'abandonnons pas notre mandat, nous aiguisons notre axe.

190. Les pressions financières et opérationnelles actuelles mettent l'OIDD à l'épreuve, mais avec votre engagement et votre soutien continu, je suis convaincue qu'elle saura non seulement tenir le coup, mais aussi émerger en tant

qu'organisation plus efficient, plus forte et plus résiliente, qui continue de donner des résultats concrets sur le terrain pour nos Parties membres et nos partenaires.

/FIN